CRIJ
RHÔNE-ALPES

DEVENIR animateur



INFORMATION JEUNESSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

PROSPORT69
Employeurs Solidaires

iNNOVA FORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

UCPA FORMATION

DEVENEZ UN PROFESSIONNEL DU SPORT ET DE L'ANIMATION



BAFA – BAFD – UCC – PRÉQUALIFICATION - BAPAAT - BPJEPS

▪ Activités aquatiques et de la natation ▪ Animation sportive et socioculturelle ▪ Wake - Voile ▪ Canoë-kayak ▪ Équitation ▪ Fitness ▪ Ski alpin ▪ Windsurf - Voile

→ **www.ucpa-formation.com**

UCPA SPORT VACANCES - Association loi 1901 à but non lucratif. L'UCPA est agréée par les pouvoirs publics, entreprise solidaire, association de jeunesse et d'éducation populaire, fédération sportive et partenaire de l'éducation nationale. Crédits photos : Vincent Colin - Paul Villecourt / outdoor-reporter.com - 2015_125

edito

L'augmentation du temps libre et des demandes d'activités, de loisirs et de services, le développement des politiques sociales et la réforme des temps scolaires sont autant de leviers qui ont dynamisé l'emploi et la formation dans le secteur de l'animation.

Ce guide à destination des professionnels de l'orientation et de la jeunesse, a été conçu par le **Centre Régional Information Jeunesse Rhône-Alpes (CRIJ)**, en partenariat avec **Prosport69** (réseau Profession sport et loisirs), ainsi que la **Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Auvergne-Rhône-Alpes (DRDJSCS)**.

Il dresse un panorama des métiers de l'animation et s'appuie sur de nombreux témoignages qui montrent la richesse des parcours et l'engagement nécessaire pour exercer dans ce secteur.

A travers les étapes essentielles de la construction d'un projet d'orientation : de la découverte des métiers, en passant par la formation, puis l'insertion dans l'emploi, ce document, nous le souhaitons, saura aiguiller les jeunes, et moins jeunes, dans leur démarche. Nous proposons une découverte du monde de l'animation avec un grand A !

Un secteur qui ouvre de réelles opportunités d'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes.

Isabelle Kuntz
Directrice du CRIJ Rhône-Alpes

Forum des Voyageurs

« Fais de ta vie un rêve et d'un rêve, une réalité. »
Antoine de St-Exupéry



www.facebook.com/forumvoyageurs

Tout sur la mobilité internationale (actus & événements)

Sommaire

découvrir le secteur de l'animation et du sport

S'engager et expérimenter ..... p. 6
- Le BAFA, pourquoi pas ? ..... p. 8
- Les brevets fédéraux ..... p. 10
- Le Service civique ..... p. 11
- Le bénévolat ..... p. 12

Une diversité de métiers ..... p. 13
- Animer et encadrer ..... p. 14
- Enseigner et entraîner ..... p. 16

se former et évoluer

Des formations de tous niveaux ..... p. 18
- Les formations Jeunesse et Sport ..... p. 22
- Les filières universitaires ..... p. 24
- Les concours ..... p. 25
- Les formations professionnelles courtes ..... p. 26

Financer sa formation ..... p. 27

travailler

Travailler en Auvergne-Rhône-Alpes ..... p. 30
Quels employeurs ? ..... p. 31
Les contrats et dispositifs ..... p. 33
Premiers pas dans le monde du travail ..... p. 36

les contacts en Auvergne-Rhône-Alpes

Le réseau Profession sport et loisirs ..... p. 38
Les services Jeunesse et Sport ..... p. 40
Le réseau Information Jeunesse ..... p. 42

découvrir le secteur de l'animation et du sport

Vous aimez le sport ? Accompagner des enfants ? Créer des activités ?
Les centres d'intérêt sont les premières motivations d'un projet d'orientation. Mais connaître les environnements de travail est évidemment essentiel avant de se lancer.

Pour cela les opportunités de découvertes ne manquent pas : ***engagez-vous, expérimentez et valorisez le tout pour construire et motiver votre projet professionnel !***

S'engager et expérimenter

La curiosité et l'engagement, des premiers pas…

Un projet d'orientation dans les métiers de l'animation socio-culturelle et sportive, s'appuie aussi sur des expériences de vie !

Par exemple :

- des séjours personnels en centres de vacances, en colonies…
- la pratique d'activités culturelles ou sportives dans une maison de quartier, un centre socio-culturel…
- un engagement social dans le cadre de son entourage familial ou amical…
- un stage de découverte dans une structure d'animation socio-culturelle ou sportive…
- la participation à la vie d'une structure en étant bénévole comme par exemple l'assistant d'un entraîneur…

S'engager et animer la vie en collectivité ne s'improvisent pas !

Interrogez les professionnels que vous croisez au quotidien, ou provoquez la rencontre. Se confronter aux réalités des métiers et des environnements de travail (cadre, publics, activités…) aide à préciser ses pistes d'orientation et à faire, le moment venu, des choix de formations adaptées.

Sébastien témoigne…

« Je suis parti en centre de vacances à l'âge de 13 ans et j'ai apprécié ce que je vivais. J'ai donc passé le BAFA puis plus tard le BAFD pour coordonner puis me professionnaliser avec un DEJEPS. On essaie de donner autant à chaque enfant. On vit des choses très fortes (…). Une des clés c'est d'aller se former, chercher des activités qui nous plaisent. Passer d'animateur à directeur change l'échelle de responsabilités. Ce sont des métiers d'engagement. »

https://lc.cx/o3HY
chaîne YouTube CRIJ Rhône-Alpes (source ***cidj.com****)*

Des expériences à vivre et à valoriser

L'expérience professionnelle ou bénévole dans l'animation constitue un atout pour entrer dans la plupart des formations aux métiers de l'animation socio-culturelle ou sportive.

Elles favorisent aussi la poursuite d'un parcours de formation dans les domaines du social, du paramédical, de l'éducation spécialisée, de la petite enfance ou de l'enseignement.

Cette expérience peut s'acquérir par une pratique d'animation dans les centres de vacances et de loisirs, les mouvements de jeunesse, les associations locales, les structures communales, les clubs sportifs…

L'acquisition d'un brevet non professionnel comme le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) (p. 8) ou d'un diplôme fédéral sportif (p. 10), associée à des premières expériences, **facilite le parcours de formation** (connaissance du secteur et expérience) **puis l'insertion professionnelle**.



info+

www.crijrhonealpes.fr
Rubrique Etudes+formations
http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr
www.rhonealpes-orientation.org
www.orientation.auvergne.fr



ZOOM

LE BAFA, POURQUOI PAS ?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) permet **d'encadrer** de façon occasionnelle, et à titre non professionnel, **des jeunes de 4 à 18 ans** au sein des accueils collectifs de mineurs et des centres de vacances et de loisirs.

Faire le choix d'être animateur, c'est un investissement à ne pas prendre à la légère !

C'est :

- S'engager et aimer la vie en collectivité, le travail en équipe, la pédagogie, prendre des responsabilités.
- Travailler dès 17 ans et demi (lors du premier stage pratique). Il est ensuite assez facile de trouver du travail pendant les vacances scolaires et durant l'année scolaire.

La formation se déroule sur 30 mois au maximum, en 3 étapes :

- formation générale,
- stage pratique,
- session d'approfondissement ou de qualification.

⇨ Elle est dispensée par différents organismes agréés par le ministère en charge de la Jeunesse.

⇨ Il faut avoir 17 ans au premier jour de la formation.

⇨ Le BAFA n'est pas gratuit, il coûte en moyenne 1 000 €.

Il existe plusieurs possibilités pour vous aider à le financer :

- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- votre commune : pour cela contactez le service jeunesse de votre Mairie ou une structure IJ (p. 42),
- votre Conseil Départemental,
- le Comité d'Entreprise de l'entreprise de vos parents,
- la Mission locale si vous êtes demandeur d'emploi ou votre employeur si vous êtes salarié...,
- l'AGEFIPH si vous êtes en situation de handicap,
- le Conseil Régional pour les jeunes en Service civique,
- votre banque, mutuelle…,
- les Directions Départementales de la Cohésion Sociale/et de la Protection des Populations (DDCS/DDCSPP) de votre département (p. 40).

Le BAFA peut être aussi validé dans le cadre de formations spécifiques plus longues (p. 18) ou encore financé directement par l'employeur qui souhaite vous recruter !

Pierre, UFCV témoigne...

« Le BAFA oui, mais avec des qualités et aptitudes indispensables. Dès le premier jour, il faut savoir rassurer les enfants et les parents, se positionner et faire acte d'autorité, s'adapter aux besoins des enfants (…) le respect de l'autre et de la sécurité, en complément des aptitudes au travail en équipe. »

https://lc.cx/o3HY
chaîne YouTube CRIJ Rhône-Alpes
(source cidj.com)

info+

www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr
Portail BAFA/BAFD (information et inscription)
www.auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr
Direction régionale et départementale Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale
www.auvergnerhonealpes.eu
Région Auvergne-Rhône-Alpes
www.crijrhonealpes.fr
Rubrique Emploi + jobs/Passer son BAFA





ZOOM

Les brevets fédéraux

Une première étape pour découvrir le milieu de l'animation sportive.

Les diplômes fédéraux sont **délivrés par les fédérations sportives** et permettent d'encadrer de façon bénévole des activités sportives.

Ils mènent **vers des qualifications** dans différents domaines :

- animateur ou entraîneur sur les catégories jeunes,
- entraîneur club sur les catégories seniors, ou entraîneur expert.

La formation apporte des compétences dans l'encadrement d'une activité physique et sportive et des connaissances sur le fonctionnement du milieu associatif sportif.

Le brevet est obtenu à l'issue de la formation théorique et / ou pratique délivrée par la fédération de la spécialité.

Grâce à cette première qualification et expérience bénévole, le titulaire d'un brevet fédéral peut se projeter en tant qu'animateur ou éducateur sportif professionnel et ainsi **vérifier la réalité de sa motivation**.

Certains diplômes fédéraux facilitent la validation d'unités capitalisables de diplômes d'État du ministère en charge des Sports ou de certains Certificats de qualification professionnelle inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (p. 26).

Les diplômes fédéraux constituent donc une étape importante vers la professionnalisation mais ils ne permettent pas de bénéficier d'un contrat de travail.

Mathieu témoigne...

« D'abord entraîneur dans mon club de tennis de table à 17 ans dans lequel j'ai ensuite suivi une formation fédérale. Puis j'ai continué à entraîner pendant 5 ans dans le club et parallèlement validé une licence dans le sport. Je suis devenu vice-président puis président du club toujours bénévolement. L'expérience bénévole m'a permis d'orienter mes choix, de trouver ma voie et surtout m'a ouvert des opportunités et permis de rencontrer des personnes dans le milieu du sport. C'est un investissement personnel important. Tout le monde devrait trouver l'association qui lui correspond... »

https://lc.cx/o3HY
chaîne YouTube CRIJ Rhône-Alpes (source cidj.com)



-> Auprès des comités départementaux de la discipline concernée ou auprès de votre club sportif.

-> Auprès des fédérations sportives.

www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation

http://franceolympique.com

info+

ZOOM

Le service civique

Le service civique offre l'opportunité de développer et d'acquérir de nouvelles compétences et d'avoir une première expérience professionnelle.

***Vous avez moins de 25 ans**, vous souhaitez **être un citoyen actif, aider les autres** dans une association, une fondation, ou une collectivité publique ? Devenez volontaire en service civique !*

La **durée est de 6 à 12 mois** avec **24 heures minimum** de mission hebdomadaire.

Ce dispositif est ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, **sans condition de diplôme**. Pour les mineurs âgés de 16 et 17 ans, il faut une autorisation parentale et les conditions d'engagement sont aménagées.

Le jeune reçoit une indemnité mensuelle de 470,14 € (au 1er janvier 2016) directement versée par l'Etat et une prestation mensuelle pour frais de vie en espèce ou en nature (titre repas, accès à la cantine, remboursements de frais, etc.) équivalente à 106,94 € versée par l'organisme d'accueil.

Les volontaires bénéficient également d'une **protection sociale intégrale**. Tout au long de sa mission, le volontaire est accompagné par **un tuteur qui assure son suivi individualisé**, un bilan, une formation aux valeurs civiques et, si le jeune le demande, un accompagnement vers l'emploi.

Un engagement Service civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

La région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage en offrant de nombreux avantages et aide les jeunes volontaires en Service Civique (selon certaines conditions), notamment dans le domaine de la culture (carte M'RA...) et des transports (tarif sur les trains régionaux), des formations gratuites, une aide financière à la formation au BAFA ou au BAFD d'un montant forfaitaire de 200 €, cumulable avec les autres aides existantes.

Benoit et Marie témoignent...

Jade, Nanette, Samuel, Caroline,

« Le Service Civique est un bon moyen pour préparer un changement d'orientation, faire un pont entre la fin des études et l'entrée dans la vie professionnelle, valoriser une nouvelle expérience... Pour apprendre, rencontrer des gens et découvrir de quoi on est capable. (...) Le Service Civique est extrêmement valorisant, on se rend compte qu'on est capable de faire plein de choses, on prend confiance et on se sent utile. »

https://lc.cx/o3HY
chaîne YouTube CRIJ Rhône-Alpes (source cidj.com)



info+

www.service-civique.gouv.fr
www.crijrhonealpes.fr
www.info-jeunes.net

ZOOM

Le bénévolat

C'est un engagement libre pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial. Le bénévole donne ainsi de son temps libre à une action qui l'intéresse ou qu'il souhaite encourager. Il ne bénéficie d'aucun statut défini et n'est pas rémunéré.

Il n'y a **pas d'âge minimum** pour faire du bénévolat, ni de condition de diplôme. Le bénévole doit respecter le règlement de l'organisme d'accueil et être en mesure d'apporter une aide.

Toute association peut accueillir des bénévoles dans différents domaines : sport, culture, loisirs, humanitaire, santé, action sociale, défense des droits, éducation, etc.

info+

www.francebenevolat.org
www.tousbenevoles.org
www.rhone-alpesolidaires.org/benevolat

Les chantiers de bénévoles

Participer à un chantier de bénévoles permet un apprentissage de la vie en groupe avec des personnes venant de tous horizons à travers la réalisation d'une activité utile. **C'est un lieu privilégié d'échanges, de rencontres interculturelles et d'ouverture en France ou à l'étranger**.

Différents domaines sont concernés dont l'animation, mais aussi la construction, la restauration du patrimoine, la protection de l'environnement, le soutien à l'organisation d'un festival...

Ils sont ouverts à tous, dès 14 ans en France et à partir de 18 ans pour la majorité des chantiers à l'international.

Aucune formation, ni qualification n'est demandée pour pouvoir participer à un chantier, mais il est indispensable d'être motivé et d'apprécier la vie en communauté.

La plupart des chantiers se déroulent durant l'été pour une durée de **2 à 3 semaines**. Les bénévoles sont hébergés et nourris pendant la période du chantier.

Les participants ne perçoivent ni salaire, ni rémunération. La structure qui organise le chantier peut demander une participation financière, pour les frais d'hébergement, de repas, l'assurance et l'adhésion à l'association.

Caroline, Cotravaux témoigne...

« Faire un chantier de bénévole est une occasion unique de partir, de s'intégrer dans un groupe de jeunes venus du monde entiers, de participer à des actions utiles et de consacrer de son temps aux autres. (...)
Des moments de vie collective, pour s'enrichir et échanger sur nos différences et nos points communs .»

https://lc.cx/o3HY
chaîne YouTube CRIJ Rhône-Alpes
(source cidj.com)



http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr
Rubrique Jeunesse / Bénévolat
http://europa.eu/youth Portail web
www.cotravaux.org

info+

Une diversité de métiers

Les métiers de l'animation sont des métiers de polyvalence. Ainsi, il n'y a pas « un », mais « des » métiers de l'animation.

Des métiers très divers

L'animateur a pour particularité de s'adresser à un public varié qui va de la petite enfance aux personnes âgées en passant par des secteurs spécifiques comme celui du handicap ou de la santé. Les champs d'intervention sont étendus (artistique, social, sportif, environnement, multimédia...).

Il tient compte des potentialités de chaque individu du groupe, à l'aide de supports récréatifs, sportifs ou culturels.

Les qualités

L'animateur prend le temps d'écouter son public, pour construire une relation de confiance.

L'étendue des possibilités d'intervention de l'animateur exige plusieurs qualités comme l'ouverture d'esprit, un sens de l'adaptation et du relationnel, beaucoup de pédagogie et d'écoute, de la patience, des qualités d'organisation, de disponibilité et de mobilité.

Les compétences

Après avoir défini les besoins, les attentes et repéré les difficultés, l'animateur conçoit, propose et met en œuvre des animations personnalisées. Pour cela il doit acquérir des compétences très diversifiées et certaines plus spécifiques, selon le degré d'autonomie, le champ d'intervention, le public ou la spécialité encadrée : des compétences techniques et des compétences en animation, en pédagogie, en sécurité, en organisation, en gestion, en relations humaines, en langues, en communication…

Ce sont des métiers jeunes qui attirent toujours plus de femmes surtout dans les emplois d'animateurs socioculturels. A l'inverse les métiers d'éducateurs sportifs sont majoritairement exercés par des hommes même si les femmes gagnent du terrain !

(source INSEE, mai 2015)

Les niveaux de responsabilités

La profession se décline selon différents niveaux de responsabilité :

« Animer » est le cœur de métier »

C'est être en lien direct avec un public, lui proposer des activités, lui transmettre des valeurs, lui permettre de se divertir, de s'exprimer, de rencontrer d'autres personnes, de découvrir d'autres horizons, de s'intégrer à un groupe, à un milieu, de pratiquer une nouvelle discipline, un nouveau loisir...

La majorité des emplois et formations concernent la dimension « animer » de la profession.

« Coordonner » une équipe, un secteur… »

C'est être garant d'un projet d'animation, s'assurer que tous les professionnels et/ou bénévoles travaillent pour le même objectif, avec les mêmes valeurs et selon des démarches partagées, qu'ils ont les moyens humains et matériels pour mener à bien leurs missions.

« Diriger » une structure »

C'est adopter des stratégies, trouver des partenariats pour conduire un projet de développement, c'est recruter et former une équipe et manager cette équipe dans une démarche participative.



Animer et encadrer

« Accompagner un groupe dans des activités culturelles et de loisirs »

Les animateurs socioculturels et de loisirs sont les plus nombreux.
Ils encadrent les enfants et adolescents pendant le temps périscolaire ou les vacances.
Ils organisent des activités (artistiques, sportives, récréatives…) en utilisant différentes techniques d'animation.

Employeurs : association de quartier, accueil ou centre de loisirs, organisme de vacances, médiathèque, cinéma, galerie, hôpital, Mairie…

Clément, animateur socio-culturel témoigne…

« La dimension humaine est très importante ainsi que garantir la sécurité des personnes encadrées (…). Il faut aimer le contact tout public, se remettre perpétuellement en question dans sa pratique (…). De nombreux défis à relever pour s'adapter aux moyens disponibles, changer l'image de l'animation, s'adapter à l'équipe et aux amplitudes horaires ».

https://lc.cx/o3HY
chaîne YouTube CRIJ Rhône-Alpes
(source Fédération nationale profession sport et loisirs www.profession-sport-loisirs.fr)

« Accompagner un groupe dans la découverte d'une pratique sportive »

L'animateur sportif fait découvrir une ou plusieurs activités sportives. Il doit lui-même avoir une pratique sportive. La responsabilité d'un groupe impose d'avoir un bon relationnel, de la pédagogie et de la patience.

Employeurs : association, collectivités, centres de loisirs, association de quartier, accueil ou centre de loisirs, organisme de vacances …



Angélique, animatrice socio-culturel témoigne…

« J'ai découvert l'animation avec le BAFA sur les temps périscolaires. Puis, j'ai validé un BPJEPS Loisirs tous publics. Je gère les temps périscolaires et l'accueil de loisir pendant les vacances. Le lien social avec les enfants et les parents est essentiel. Je ne suis pas toute seule dans un bureau, (…) on voit l'évolution des enfants. Les contraintes horaires sont réelles et ce métier demande un gros investissement personnel. Il est difficile de trouver un temps complet ou alors il faut avoir plusieurs employeurs. L'important est d'aimer le travail en équipe, la polyvalence et ne pas avoir peur de s'investir professionnellement. Mon conseil : commencer par le BAFA pour connaître les bases de l'animation, faire le stage pratique pour savoir si ça nous plaît. »

https://lc.cx/o3HY
chaîne YouTube CRIJ Rhône-Alpes

Nadège, éducatrice sportive de tennis témoigne…

« C'est rendre l'apprentissage du sport ludique et transmettre les techniques pour favoriser la maîtrise et le plaisir du jeu. Aimer le contact et le partage, et surtout le plaisir de transmettre. Il faut une grande autonomie, savoir se renouveler sans cesse (…). Etre à l'écoute, donner l'envie d'apprendre, de progresser et de jouer, être patiente et disponible. Avoir soi-même une pratique régulière du sport à un bon niveau est primordial pour se mettre à niveau, connaître les nouvelles techniques et les évolutions du matériel. »

https://lc.cx/o3HY
chaîne YouTube CRIJ Rhône-Alpes
(source Fédération nationale profession sport et loisirs www.profession-sport-loisirs.fr)



« Favoriser l'autonomie des personnes dépendantes ou en difficulté »

L'animateur social travaille auprès de personnes dépendantes, en perte d'autonomie ou en difficulté. Il développe des projets locaux en lien avec une équipe de professionnels du secteur médico-social.

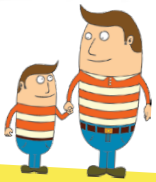
Contrairement à d'autres spécialités du secteur de l'animation, cette spécialité offre une relative stabilité professionnelle. Le rôle de l'animateur est de développer ou de maintenir la vie relationnelle, culturelle et sociale des personnes en organisant des activités. L'animation peut-être un tremplin vers une reconversion pour des professionnels exerçant des fonctions d'aide et d'assistance (aide médico-psychologique, aide-soignant).

Employeurs (privés ou publics) : les institutions sociales, d'insertion, de réinsertion et d'hébergement, les structures médico-sociales et socio-éducatives, les associations d'éducation populaire (centres sociaux, MJC, Maison pour tous…), les associations sportives (sport adapté et handisport)…



« En maison de retraite médicalisée (EPHAD), des projets mettant en relation personnes âgées, enfants ou adolescents apportent de la vie dans l'établissement et redonnent aux personnes leur rôle de grand-parents ou d'arrière grand parents qu'ils n'ont souvent plus en raison des nouvelles structures familiales et des modes de vie actuels. C'est aussi pour eux la possibilité de retrouver leur fonction de transmission. »

(source : Extrait de la lettre Emploi Formation, DRJSCS, décembre 2014)



« En centre social, de jeunes parents évoquent les difficultés de garde d'enfants. Chercher ensemble à les résoudre, s'entraider puis se mobiliser et s'organiser pour créer et développer une structure spécifique ont été les objectifs du groupe avec le concours de l'animateur. »

(source : Extrait de la lettre Emploi Formation, DRJSCS, décembre 2014)



« En FJT (Foyer de Jeunes travailleurs) une activité de repas en commun facilite la rencontre, inscrit les jeunes dans la vie sociale de l'établissement et peut permettre la découverte d'autres pratiques culinaires. Mais le projet permet aussi de lutter contre la malnutrition, d'éduquer à l'équilibre alimentaire, à la gestion de budget mais aussi à les aider à se mobiliser autour d'une organisation collective pour réduire les coûts de leur alimentation et lutter contre la précarité. »

(source : Extrait de la lettre Emploi Formation, DRJSCS, décembre 2014)

« Créer et animer des activités de détentes et de vacances »

L'animateur de tourisme crée et anime des manifestations. Il propose aux vacanciers des activités de loisirs, de découverte de l'environnement, de la pratique sportive, des ateliers créatifs et artistiques… Il participe à la valorisation du patrimoine humain et naturel de son lieu de travail. Son activité est saisonnière et peut-être effectuée dans le cadre d'un contrat d'emploi saisonnier, d'un job d'été… Des cadres d'emploi qui permettent aussi d'expérimenter !

Employeurs : office de tourisme, camping, club et village vacances…

Jonathan témoigne...

« Animateur dans un club de vacances, on ne doit jamais être à court d'idées pour trouver des animations pour les enfants : jeux de plage, activités manuelles, sport… Les animateurs recherchés sont jeunes et abordables (…) dynamiques, avec un fort sens de la convivialité, de l'énergie à revendre et surtout un très bon relationnel. »

https://lc.cx/o3HY
chaîne YouTube CRIJ Rhône-Alpes
(source BFM TV)



Enseigner et entraîner

« Enseigner les valeurs du sport au collège ou au lycée »

Rattaché à l'Education nationale, le cœur de **métier du professeur d'Education Physique et Sportive** est l'enseignement du sport en collège et lycée. Aimer le sport ne suffit pas, il faut être armé de patience, être dynamique et faire preuve d'autorité pour parvenir à impliquer les élèves dans l'activité.

Des éducateurs sont aussi recrutés par les mairies pour intervenir dans les écoles primaires auprès des enfants.

Employeurs : établissements d'enseignement privés ou publics, collectivités territoriales (commune, communautés de communes…).

Cyril témoigne...

« Les études ne sont pas faciles, il faut être très motivé par le sport et les études. Il faut certaines qualités d'acteur pour captiver l'attention des élèves, être pédagogue et patient et avoir la joie de vivre. Il est intéressant de passer d'un public à l'autre entre les 6ème qui sont ouverts à la découverte et les 3ème qui ont plus de répondant. Pour cela, le professeur a à sa disposition une multitude d'activités et peut se renouveler facilement. Mon rôle est de transmettre des valeurs de respects (arbitrage, groupe), de partage et travail en équipe (préparation et ramassage du matériel…), d'hygiène… »

https://lc.cx/o3HY
chaîne YouTube CRIJ Rhône-Alpes
(source OuestFrance)

« Entraîner un groupe ou un individu dans une pratique régulière d'un sport »

L'entraîneur sportif ou coach sportif, enseigne le plus souvent à des jeunes, en vue de compétitions ou de championnats. Il peut être spécialisé dans l'encadrement d'une ou de plusieurs disciplines suivant ses qualifications : professeur de boxe, maître-nageur sauveteur, moniteur de golf, tennis, parapente… Il peut être également habilité à animer plusieurs activités comme ce peut être le cas dans la fonction publique territoriale. Ce véritable technicien du sport doit apprécier le relationnel, être très patient, observateur et être à l'écoute.

Si vous souhaitez devenir entraîneur professionnel, les étapes sont les mêmes : diplôme fédéral, DEJEPS avant d'accéder au DESJEPS…

Employeurs : salles de sport, associations, clubs sportifs,…

Rudy témoigne...

« J'ai été bénévole dans mon club de basket pendant 10 ans puis mon club m'a proposé de me professionnaliser au vu de mon investissement en tant qu'animateur encadrant dans le sport (…). J'ai différentes tâches, c'est un métier où l'on touche à tout : organisation d'événements, administratif, montage de projet,… Le rythme de travail est décalé avec un travail souvent le soir et les weekends et vacances scolaires. Il faut avoir la passion du sport, avoir envie de se professionnaliser. Ne pas hésiter même si ce n'est pas le métier qui rapportera le plus d'argent ! »

https://lc.cx/o3HY
chaîne YouTube CRIJ Rhône-Alpes

Stéphane, entraîneur sportif spécialisé dans le handisport témoigne...

« Il n'y a pas de différences entre les publics si ce n'est d'avoir une bonne connaissance du handicap, avec une dimension sociale et affective plus importante. Joies partagées, esprit d'équipe, reconnaissance et humilité sont décuplés avec un public handicapé même si la prise en charge et le travail de préparation sont aussi plus importants. Il faut apprendre à encadrer d'abord un public valide (Licence) puis se spécialiser dans le handicap en 3ème année. Les débouchés sont faibles mais il faut activer son réseau et prendre des contacts. »

https://lc.cx/o3HY
chaîne YouTube CRIJ Rhône-Alpes
(source cidj.com)



56 % des professionnels des métiers du sport et de l'animation sont des animateurs socioculturels et 41 % des animateurs sportifs.

(source DRDJSCS)





Le sport de haut niveau et professionnel

L'univers du sport professionnel fait rêver... Mais rares sont ceux qui concrétisent ce rêve sur le terrain.

Le sportif professionnel pratique un sport de compétition pour le plaisir et pour en vivre, individuellement ou en équipe. Pour accéder à la plus haute marche des podiums, il pratique dès son plus jeune âge (entre 5 et 10 ans) et s'astreint à des entraînements quotidiens et à une hygiène de vie très stricte.

C'est un statut qui permet de concilier pratique sportive de haut niveau (entraînements, compétitions) et la poursuite d'études (scolaire, universitaire et professionnelle) pour une insertion sociale réussie.

Les sportifs de haut niveau ont généralement le parcours suivant : entraînement en club, section sportive scolaire pour certains, un pôle espoir de la discipline, puis intégration d'un Creps (centre de ressources, d'expertise et de performance sportives) ou de l'Insep (Institut national du sport, de l'expertise et de la performance).

Sa carrière étant généralement de courte durée, la question de sa reconversion, dans l'univers du sport ou ailleurs, est importante.

www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr
www.insep.fr

se former et évoluer

L'éventail des formations possibles est large. *Il correspond à la diversité des activités proposées dans les structures employeurs.*

Le BPJEPS (p. 22) et les diplômes de la filière universitaire (p. 24) sont les plus fréquemment cités. Pourtant de nombreuses autres certifications existent (diplômes, certificat de qualification professionnelles, etc.) dans des activités d'animation spécifiques telles que l'environnement, l'accompagnement des personnes (requérant des diplômes du sanitaire et social), les bibliothèques-ludothèques, le numérique….

Il est toujours plus difficile de trouver un emploi pour les niveaux de qualification inférieurs au niveau 4 (Niveau Bac), notamment dans l'animation. C'est pourquoi, conjuguer plusieurs formations pour multiplier les compétences offre de meilleures perspectives d'emplois (p. 30).

La majorité des formations peuvent s'effectuer en contrat en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation). Cette opportunité de se former tout en commençant à travailler offre de multiples avantages et une insertion professionnelle plus facile (p. 34).

70 % des personnes formées et avec une qualification validée dans les métiers du sport et de l'animation ont un emploi.



Les niveaux de formation

Niveau 5	CAP/BEP
Niveau 4	Bac
Niveau 3	Bac+2
Niveau 2	Bac+3/4
Niveau 1	Bac+5 >

Des formations de tous niveaux

Tous les niveaux de formation existent dans les métiers de l'animation et du sport.

L'important est de bien s'informer sur les contenus de formation, ses modalités (temps plein, alternance..) ainsi que ses débouchés pour ne pas avoir de mauvaise surprise.

Toutes les formations et lieux de formation en Auvergne-Rhône-Alpes :
www.rhonealpes-orientation.org
Rubrique Formation
www.orientation.auvergne.fr
Rubrique Se former
info+



Se former tout au long de sa vie : la formation continue

La majorité des formations est accessible dans le cadre de la formation professionnelle continue. Les personnes sorties du système scolaire, salariés, demandeurs d'emploi ou sans activité, qui souhaitent se former pour apprendre un métier, se perfectionner, ou se réorienter peuvent ainsi valider un diplôme de l'Education nationale, du Ministère du Travail ou Jeunesse et Sport, ou d'une branche professionnelle, par exemple un BPJEPS (Ministère Jeunesse et Sport) ou un Certificat de qualification professionnelle du secteur de l'animation.



Acquérir une bi-qualification

La bi-qualification permet **l'acquisition de plusieurs compétences pour mieux s'adapter à la saisonnalité des activités, aux spécificités locales** et donc aux besoins des employeurs. C'est de plus en plus souvent une condition nécessaire pour vivre réellement de son métier tout au long de l'année dans le même bassin d'emploi et d'anticiper aussi des reconversions. La bi-qualification peut prendre différentes formes (formations effectuées en même temps, ou qui se suivent dans un parcours plus long), et associer des formations issues de la même branche professionnelle ou de branches différentes.

Par exemples : BPJEPS Activités physiques pour tous et CQP Animateur périscolaire (p. 26) ou encore BPJEPS Activités physiques pour tous et en même temps BPJEPS Loisirs tous publics.

Panorama des formations et qualifications

Certificateur	Fonction publique	Jeunesse & Sport http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr	Branche professionnelle de l'Animation	Education nationale
Niveau de formation	**Concours** (p. 25)	**Diplômes Jeunesse & Sport** (p. 22)	**Certificat de qualification professionnelle** (p. 26)	**Diplômes de l'enseignement supérieur (DEUST/DUT/LP/M)** (p. 24)
Non professionnel		**BAFA/BAFD** (p. 8)		
Niveau 5 (CAP)	**Catégorie C** - Adjoint d'animation - Opérateur territorial des activités physiques et sportives	**Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT)**, spécialités : - Loisirs du jeune et de l'enfant - Loisirs tous publics - Loisirs de pleine nature		
Niveau 4 (Bac)	**Catégorie B** - Animateur territorial - Educateur territorial des activités physiques et sportives	**Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sports (BPJEPS)** **Dans une spécialité de l'animation :** - Activités du cirque, - Animation culturelle, - Animation sociale - Loisirs tous publics - Techniques de l'Information et de la Communication - Education à l'environnement **Dans une spécialité sportive :** - Activités physiques pour tous - Activités aquatiques et de la natation - Activités équestres - Activités du cyclisme - Activités gymniques, de la forme et de la force [...] *Il existe de nombreuses spécialisations correspondantes aux spécialités sportives.*	**Dans une spécialité de l'animation :** - CQP Animateur périscolaire - CQP Animateur danse **Dans une spécialité du sport :** - CQP Animateur de loisirs sportifs - CQP Animateur d'activités gymniques [...] *Il existe de nombreux CQP correspondants aux spécialisations sportives.*	**Dans les spécialités du sport :** Licence STAPS Sciences et techniques des activités physiques et sportives
Niveau 3 (Bac+2)		**Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)** **DEJEPS Animation socio-éducative et culturelle :** - Développement de projets, territoires et réseaux - Animation sociale **DEJEPS Perfectionnement sportif** (nombreuses spécialités)		**Dans les spécialités de l'animation :** - DEUST Animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles - DEUST Métiers de la forme - DUT Carrières Sociales option Animation sociale et culturelle **Dans les spécialités du sport :** Licence 2 STAPS Sciences et techniques des activités physiques et sportives
Niveau 2 (Bac+3)	**Catégorie A :** Conseiller technique des activités physiques et sportives	**Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS)** **DESJEPS Direction de structure et de projets**		**Dans les spécialités de l'animation :** - Licence professionnelle Intervention sociale spécialité Animation professionnelle - Licence professionnelle Coordination et développement de projets pour l'action sociale, culturelle et socioculturelle **Dans les spécialités du sport :** Licence 3 STAPS Sciences et techniques des activités physiques et sportives : Education motricité, Entraînement sportif, Activités physiques adaptées, Management du sport et performance motrice
Niveau 1 (Bac+4/5)	**Professorat de sport de la fonction publique d'Etat :** Professeur d'Education Physique et Sportive (EPS)			**Dans les spécialités de l'animation :** Master pro Ingenierie sociale et socioculturelle **Dans les spécialités du sport :** - Master pro Intervention et formation en activité physique et sportive ou adaptée - Master pro Management du sport [...]

Les formations Jeunesse & Sport

Le Ministère en charge de la jeunesse et des sports délivre des diplômes accessibles à tous, dans le cadre de la formation scolaire initiale et de la formation continue tout au long de la vie. A chaque niveau de technicité et de responsabilité, correspondent une formation et une certification.

[*Pour l'animateur : BPJEPS (niveau 4)*
Pour le coordonnateur : DEJEPS (niveau 3)
Pour le directeur : DESJEPS (niveau 2)]

Je veux accompagner — BAPAAT

Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien
Niveau 5

Le BAPAAT représente le premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socio-culturelles. Dans le domaine sportif, les prérogatives de l'assistant animateur sont limitées.

Conditions d'accès

- Etre âgé de 16 ans minimum.
- Pas de condition préalable de diplôme mais avoir un bon niveau de pratique.
- Etre admis, après sélection, dans un centre de formation.

Formation

Elle se déroule en alternance entre le centre de formation et l'entreprise. Elle comprend entre 1 500 et 2 000 heures d'enseignements individualisés théoriques et pratiques.

Elle est organisée autour de 3 options :

- Loisirs du jeune et de l'enfant,
- Loisirs tout public dans les structures d'accueil collectif,
- Loisirs de pleine nature.

La formation propose des supports techniques dans le secteur du sport et socio-culturel.

Obtention

Pour obtenir le diplôme, il faut :

- avoir 18 ans,
- être titulaire du PSC1[1],
- avoir réussi des épreuves de mise en situation professionnelle,
- avoir réussi une épreuve de soutenance de rapport.

Je veux animer/initier — BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
Niveau 4

Le BPJEPS confère à son titulaire le droit d'animer et d'encadrer les activités sportives et socio-culturelles en pleine autonomie.

Conditions d'accès

- Attestation de participation à la Journée Défense Citoyenneté ou JAPD pour les moins de 25 ans.
- Certificat médical d'aptitude.
- Satisfaire aux exigences préalables (tests ou entretiens).
- Pour la filière sportive, être titulaire du PSC1[1].

Formation

Elle se déroule entre un organisme de formation habilité et une entreprise (association, centre de vacances, collectivité locale...).

- Elle comprend 10 UC[2] dont 4 transversales et 5 de spécialité.
- Durée : 10 à 24 mois.
- Chaque parcours doit être individualisé.

Obtention

- Avoir 18 ans révolus.
- Chacune des 10 UC[2] fait l'objet d'une évaluation certificative.

[1]PSC1 = Prévention et Secours Civique de niveau 1
[2]UC = Unité Capitalisable
[3]VAE = Validation des Acquis de l'Expérience

Je veux coordonner — DEJEPS

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
Niveau 3

Son titulaire est un entraîneur, un coordonnateur, un formateur. Il peut être responsable de secteur, coordonnateur de projet ou entraîneur sportif.

Le diplôme est délivré :

- soit dans la spécialité Animation socio-éducative ou culturelle,
- soit dans la spécialité Perfectionement sportif.

Il existe plusieurs mentions dans chacune des spécialités.

Conditions d'accès

- Attestation de participation à la Journée Défense Citoyenneté ou JAPD pour les moins de 25 ans.
- Certificat médical d'aptitude.
- Satisfaire aux exigences préalables (tests ou entretiens).
- Pour la filière sportive, être titulaire du PSC1[1].

Formation

- 2 UC[2] transversales.
-2 UC[2] concernant la mention et la spécialité.
- En alternance entre un organisme de formation et une entreprise d'accueil.

Obtention

Chacune des 4 UC[2] fait l'objet d'une évaluation certificative.

NB : ce diplôme peut s'obtenir par la voie de la VAE[3].

Je veux diriger — DESJEPS

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
Niveau 2

Son titulaire est directeur de structure, chef de projet ou entraîneur de haut niveau.

Il peut diriger un service ou une structure, un club sportif, une base de plein-air, une MJC, un centre socio-culturel... Il peut également entraîner individuellement un athlète ou une équipe.

Le diplôme est délivré :

- soit dans la spécialité Animation socio-éducative ou culturelle,
- soit dans la spécialité Performance sportive (plusieurs mentions).

Conditions d'accès

- Attestation de participation à la Journée Défense Citoyenneté ou JAPD pour les moins de 25 ans.
- Certificat médical d'aptitude.
- Satisfaire aux exigences préalables (tests ou entretiens).
- Pour la filière sportive, être titulaire du PSC1[1].

Formation

- 2 UC[2] transversales.
-2 UC[2] concernant la mention et la spécialité.
- En alternance entre un organisme de formation et une entreprise d'accueil.

Obtention

Chacune des 4 UC[2] fait l'objet d'une évaluation certificative.

NB : ce diplôme peut s'obtenir par la voie de la VAE[3].



Toutes les formations en Auvergne-Rhône-Alpes :
www.auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr
Rubrique Emploi/Formation
info+

Les filières universitaires

De nombreux diplômes universitaires mènent aux fonctions du sport et de l'animation, **accessibles à la fois dans le cadre de la formation initiale ou continue**. Ils ouvrent sur des **compétences de gestion et de développement d'activités puis sur des fonctions managériales**.

Le parcours **le plus connu est celui de la filière Sciences et techniques des activités physiques et sportives, STAPS**. Il permet de valider une Licence en 3 ans après le Bac, de poursuivre en Master en 2 ans avec des spécialités diverses dont Education et motricité, Activités physiques adaptées, Management du sport, Entraînement sportif ou encore Ergonomie et performance motrice. La poursuite jusqu'en Doctorat est également possible.

Les diplômés de STAPS n'exercent pas tous dans le sport. Cette filière est moins professionnalisante que les diplômes Jeunesse & Sport (p. 22). En revanche, ils sont **appréciés pour leurs compétences d'analyse, de conception, de recherche de sponsors**, dans les associations ou fédérations, les distributeurs ou fabricants d'articles de sport...

www.onisep.fr/sport-STAPS-ou-pas

D'autres diplômes d'études supérieures, proposent des spécialisations à tous niveaux comme :

Le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), Niveau 3

Il est délivré par les Instituts Universitaires de Technologie (IUT), tous rattachés à une université publique. Destinée à former des cadres techniques intermédiaires en 2 ans, la formation en IUT permet également de poursuivre ses études, en licence professionnelle par exemple.

- DUT Carrières sociales option Animation sociale et culturelle

Le Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST), Niveau 3

Préparés en 2 ans après le Bac, les DEUST sont des diplômes spécialisés à vocation professionnelle. Les contenus sont souvent définis avec des entreprises et collectivités locales. Ils favorisent une insertion sur le marché local de l'emploi ou une poursuite d'études en Licence professionnelle ou une 3ème année de Licence générale puis un Master.

- DEUST Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles
- DEUST Métiers de la forme

La Licence professionnelle, Niveau 2

La Licence pro vise une insertion professionnelle rapide. Elle se prépare en 1 an après un Bac+2. Dispensée à l'université, en IUT, et en école, au lycée ou en CFA (centre de formation d'apprentis), elle permet d'acquérir une spécialisation ou une compétence complémentaire suite à un précédent cursus. Les formations sont issues d'un partenariat entre universités, entreprises et branches professionnelles.

- Licence professionnelle Intervention sociale spécialité Animation professionnelle
- Licence professionnelle Coordination et développement de projets pour l'action sociale, culturelle et socioculturelle

Le Master professionnel, Niveau 1

Les Masters pro sont accessibles via une Licence et visent l'insertion professionnelle. La formation comprend 2 années : tronc commun en M1, puis spécialisation et 3 mois de stage en entreprise en M2. L'accès en M1 est automatique pour ceux qui ont une licence, mais l'entrée en M2 se fait sur sélection.

- Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)
- Master Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

Le Diplôme Universitaire

Les DU sont des diplômes propres à l'université qui les délivre. Ils ne bénéficient pas d'une reconnaissance nationale. Créés pour répondre à une demande du bassin local d'emploi, ils sont spécialisés et ont des niveaux de formation variés.

- DU Activités physiques et sportives et collectivités territoriales
- DU Musicien intervenant

info+

Toutes les formations et lieux de formation en Auvergne-Rhône-Alpes :
www.rhonealpes-orientation.org
Rubrique Formation
www.orientation.auvergne.fr
Rubrique Se former
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



Les concours

Les concours de l'Education nationale (p. 21)

A la suite d'une Licence en STAPS puis d'une inscription en Master 1 Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) ou d'un diplôme équivalent, **il est possible de passer des concours pour exercer comme Professeur d'éducation physique et sportive** :

- CAPEPS (Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive) pour enseigner dans le public
- CAFEP (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Privé) pour enseigner dans l'enseignement privé

Les candidats admis au concours passent en 2ème année de MEEF et deviennent professeurs stagiaires. Ils bénéficient d'une formation en alternance dans un établissement scolaire.

À l'issue de la 2ème année, les stagiaires sont titularisés en qualité de professeurs certifiés d'EPS sous réserve de l'obtention du M2 et d'un avis pédagogique favorable.

[Les sportifs de haut niveau sont dispensés des conditions de diplômes.]

info+

www.education.gouv.fr
Rubrique Concours, emplois / Les personnels enseignants, d'éducation

Les concours de la fonction publique territoriale dans les filières animation et sport (p. 21)

La fonction publique territoriale regroupe les personnels des collectivités territoriales (communes, départements, régions), des structures intercommunales (communautés d'agglomérations, communautés de communes…), des établissements publics…
C'est un employeur important du secteur de l'animation.

Les recrutements s'effectuent à tous les niveaux de qualification. Les postes de catégorie C correspondent au premier niveau de qualification, ceux de catégorie B à celui des Animateurs territoriaux. Ils permettent de travailler en tant qu'animateur sportif, animateur périscolaire, animateur enfance-jeunesse…

Les filières animation et sport

Catégorie C (Niveau 5) :
Adjoint territorial d'animation,
Adjoint d'animation périscolaire,
Opérateur territorial des activités physiques et sportives.

Catégorie B (Niveau 4/3) :
Animateur territorial,

Educateur territorial des activités physiques et sportives.

Catégorie A (Niveau 2) :
Conseiller technique des activités physiques et sportives,
Attaché territorial animation.

3 accès possibles aux concours de la fonction publique territoriale :

- Le concours externe est ouvert à tout candidat remplissant les conditions d'accès (titulaires de certains titres ou diplômes de la spécialité) et les conditions générales de la fonction publique (casier judiciaire vierge, nationalité, etc.). Certains concours de catégorie C n'exigent aucune condition de diplôme.

- Le concours interne sur épreuve est ouvert aux fonctionnaires ou agents publics, justifiant de 4 ans au moins de services publics. La validation du concours par promotion interne est aussi possible.

- Le 3ème concours est ouvert aux candidats justifiant d'une ou de plusieurs activités professionnelles correspondantes, d'un ou de plusieurs mandats d'élu local ou d'une ou de plusieurs activités associatives.

info+
www.cnfpt.fr
www.fncdg.com

Les formations professionnelles courtes

De nombreuses autres certifications professionnelles sont accessibles dans le cadre de la formation professionnelle continue (p. 19)

Les Certificats de Qualification Professionnels (CQP) délivrés par les branches et fédérations professionnelles sont des **formations courtes qui ouvrent vers une spécialisation professionnelle**.
Par exemples, le CQP Animateur loisirs sportifs, le CQP Animateur périscolaire ou les nombreux CQP spécialisé dans une discipline sportive (ex. Assistant moniteur voile). Ces certifications répondent aux besoins des employeurs du secteur.

D'autres certifications peuvent être délivrées par le Ministère du travail ou des organismes reconnus par l'Etat. Elles sont par exemple spécifiques à une spécialité sportive, comme les Certificats de spécialisation. Les plus connues sont les Titres à finalités professionnelle délivrées dans les spécialités sportives (Equestres ou encore dans le Football).

Des postes d'Animateur social (p. 15) sont également ouverts dans la fonction publique hospitalière.
www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr
http://emploi.fhf.fr

Le CQP Animateur périscolaire

Avec la réforme des temps scolaires, les animateurs périscolaires sont très recherchés par les collectivités.
L'animateur travaille à temps partiel le plus souvent de 15 à 20 heures par « semaine scolaire » avant ou après la classe, parfois pendant la pause méridienne auprès d'enfants (3 à 12 ans).

Une qualification a été créée spécifiquement pour répondre aux besoins des employeurs (collectivités), le CQP Animateur périscolaire.
La validation de ce CQP donne une équivalence sur certains modules (unités de compétences) du BPJEPS Loisirs tous publics.

L'ensemble de ses certifications doivent être inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

info+
www.cncp.gouv.fr
Répertoire national des certifications professionnelles
www.sports.gouv.fr
Rubrique les acteurs du sport/Les fédérations professionnelles

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
La VAE permet de valider, tout ou partiellement un diplôme, un titre et une certification professionnelle. Il faut justifier d'un minimum de 3 ans d'expérience (salariée, non salariée ou bénévole) dans le domaine du diplôme visé.

www.rhonealpes-orientation.org
Rubrique VAE

David témoigne...
« Après une carrière de rugbyman, je me suis reconverti dans le monde du sport et de la préparation physique. Pas besoin de passer le diplôme d'état car j'ai pu le faire par la VAE. Il faut du temps et se faire accompagner. »
https://lc.cx/o3jk

Aline témoigne...
« J'ai appris mon nouveau métier sur le terrain. J'ai relancé les animations déjà existantes auxquelles les résidents étaient attachés et j'en ai proposé de nouvelles. Mieux qu'ajouter des années à la vie, il faut ajouter de la vie aux années, mon intervention contribue donc à maintenir ou à réactiver les liens sociaux et préserver l'autonomie. La VAE me permet de valider ces 5 années en poste d'animation social auprès des personnes âgées et ainsi de faire reconnaître mes compétences et poursuivre mon métier ».

Patrick témoigne...
« J'ai un parcours dans l'animation socio-culturelle depuis plusieurs années mais sans diplôme validé, sans reconnaissance professionnelle et donc sans le salaire qui va avec (...). La VAE m'a apporté de la satisfaction personnelle, une reconnaissance financière et l'aboutissement d'un parcours. »
https://lc.cx/o39J

Financer sa formation

En fonction de sa situation et de la filière choisie, des aides peuvent prendre en charge tout ou partie des frais liés à la formation.

La formation initiale

Dans le cadre de la formation initiale, l'accès à la formation est gratuit dans les établissements publics. Seuls des frais d'inscription université ou d'équipements peuvent éventuellement être réclamés.
Ça n'est en revanche pas le cas pour les établissements privés. Des bourses (sous conditions de ressources) peuvent être demandées.

Le contrat d'apprentissage peut également permettre aux jeunes de **se former tout en touchant une rémunération** dans le cadre d'une activité rémunérée au sein d'une entreprise.

www.etudiant.gouv.fr

La formation en alternance (p. 34)

Les formations animation et sport sont accessibles en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Les mesures pour l'emploi des jeunes peuvent aussi introduire des formations en alternance obligatoires couplées à des contrats aidés (CARED, CAE-CUI, emploi d'avenir…p. 33).

La formation est alors prise en charge et permet de bénéficier d'une rémunération adaptée suivant le contrat, l'âge et le niveau de formation.

Pour les employeurs, l'alternance est un mode prévisionnel de gestion des ressources humaines permettant d'évaluer les qualités d'un jeune formé dès le départ aux méthodes et habitudes de l'entreprise. Le jeune est ainsi opérationnel à l'issue du contrat.

www.alternance.emploi.gouv.fr
Portail de l'alternance

www.apprentissage-sport-animation-tourisme.com

Antoine témoigne...

« Dès 16 ans j'ai encadré bénévolement un groupe de jeune en athlétisme. J'ai ensuite passé une licence STAPS pour devenir éducateur sportif dans des activités d'insertion par le sport. Par la suite, j'ai validé un BPJEPS APT effectué en alternance dans une mairie en tant que coordinateur du temps périscolaire des animateurs. L'alternance apporte une plus-value pour les futurs employeurs. Ils te font confiance car tu as déjà un pied dans le monde du travail. De plus, les contacts et l'expérience permettent de rencontrer beaucoup de monde, de réfléchir et de mettre en place un tas de projets personnels. J'ai ainsi affiné et solidifié mes projets sur le long terme. L'animation est un travail fatiguant, précaire (horaires décalés), et il est difficile de trouver un 35h dans la même structure. Il faut être passionné, avoir le plaisir de transmettre, ne pas être sur le terrain par contrainte. »

https://lc.cx/o3HY
chaîne YouTube CRIJ Rhône-Alpes

Les formations conventionnées par la Région et l'Etat

Si vous êtes en recherche d'emploi, vous pouvez bénéficier d'un financement par l'Etat ou la région. Les formations concernées sont celles qui répondent aux besoins des employeurs sur les territoires ou encore si la formation est nécessaire pour accéder à un type d'emploi ou s'il y a une promesse d'embauche à la clef.

www.rhonealpes-orientation.org



Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Que vous soyez salarié ou à la recherche d'un emploi, le compte personnel de formation (CPF) vous permet d'acquérir des droits à la formation pour vous former tout au long de votre vie professionnelle.

Toutes les personnes de 16 ans et plus bénéficient d'un compte personnel de formation, jusqu'à ce qu'elles aient fait valoir l'ensemble de leurs droits à la retraite.

www.moncompteformation.gouv.fr

Les formations financées par les OPCA

Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) collectent des **fonds auprès des entreprises pour le financement de la formation** des salariés et des demandeurs d'emploi. Ils sont chargés d'accompagner les structures et entreprises dans la mise en œuvre de la formation. Attention, le secteur du sport étant très vaste, des particularités liées aux spécialités disposent d'organisations professionnelles et de conventions spécifiques.

info+

www.cpnefanimation.fr
Branche professionnelle Animation

www.cnea-syn.org
Groupement des employeurs associatifs animation

www.cnea-sport.org
Groupement des employeurs associatifs sport

www.cosmos.asso.fr
Groupement des employeurs du sport

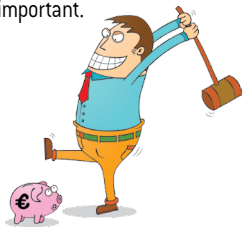
www.uniformation.fr
OPCA de la branche animation et sport

Les formations financées par les entreprises

Chaque année, les entreprises mettent en place un plan de formation destiné à professionnaliser leurs salariés (adaptation au poste de travail et développement des compétences).

Informez-vous auprès de votre service ressources humaines ou des délégués du personnel.

Enfin, il n'est pas interdit d'**autofinancer votre formation**…
Informez-vous préalablement sur vos droits et validez votre projet car l'investissement temps et financier peut-être très important.







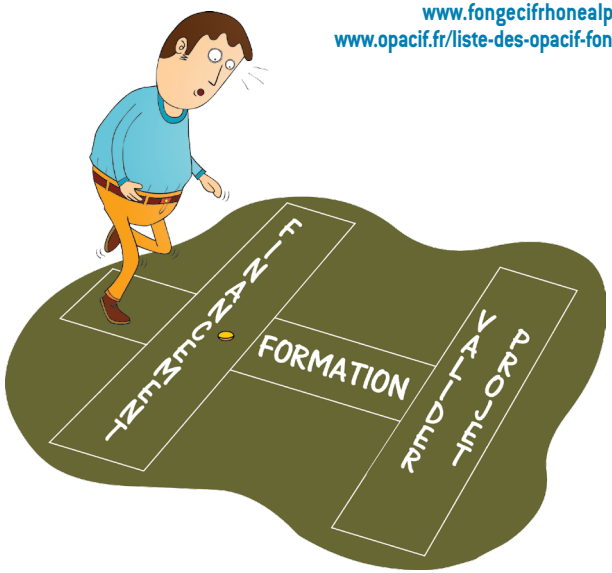
Les dispositifs d'accompagnement

Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)
Il permet à tous les citoyens d'accéder aux ressources nécessaires pour avancer dans son parcours professionnel.

www.rhonealpes-orientation.org

Des conseillers en évolution professionnelle (CEP) accompagnent à la construction et la réalisation des projets d'orientation.

- Pour les demandeurs d'emploi : **www.pole-emploi.fr**
- Pour les travailleurs handicapés : **www.agefiph.fr**, **www.handiplace.org**
- Pour les cadres en recherche d'emploi : **www.apec.fr**
- Pour les jeunes en recherche d'emploi (- de 26 ans) : **www.missions-locales.org** **www.auvergnejeunes.com**
- Pour les salariés : **www.fongecifrhonealpes.fr** **www.opacif.fr/liste-des-opacif-fongecif**



travailler

Travailler en Auvergne-Rhône-Alpes

Avec une très large palette de compétences, les métiers du sport et de l'animation restent assez méconnus du grand public. L'animation et le sport sont aussi des domaines où le nombre de bénévoles est plus important que celui des salariés.

Néanmoins, **au sein de notre région, l'emploi est favorisé par le dynamisme touristique et par un taux d'équipement** des communes en structures sportives, culturelles et de loisirs **assez important**.

77 % des difficultés rencontrées par les jeunes diplômés concernent la précarité des postes proposés.

(source DRDJSCS)

La professionnalisation des acteurs de l'animation et du sport est rendue difficile par des embauches peu pérennes sur des activités très saisonnières (travailleurs occasionnels, emplois segmentés, temps partiel, saisonnalité, CDD) qui ne favorisent pas la pleine activité et le maintien des emplois.

Malgré tout, **les postes ont évolué en pluri-compétences ou bi-qualification** (p. 19) tout en privilégiant de nouvelles formes d'emplois et d'organisation du travail (p. 35).

Cette polyvalence et complémentarité des activités accompagnent l'évolution des formations et le développement de l'alternance (p. 34) pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché de l'emploi.

Sur le territoire rhônalpin, ce sont près de 30 000 personnes qui travaillent dans ce secteur.
Ce sont majoritairement des professionnels jeunes, qui ont un niveau de formation assez élevé et qui travaillent souvent à temps partiel.

(source INSEE, mai 2015)



Animateur des temps périscolaires (p. 26)

Depuis la rentrée 2014, les nouveaux rythmes scolaires se sont mis en place dans les écoles maternelles et élémentaires. Les animateurs spécialisés sont de plus en plus nombreux à intervenir dans des ateliers prévus dans ce cadre qu'ils soient cadre A, B (animateur) ou C (adjoint territoriaux d'animation), tous les personnels de l'animation sont impactés.
Cependant, dans la fonction publique territoriale (p. 25), pas moins de 40 % des personnels de la filière Animation ne sont pas fonctionnaires mais contractuels ou vacataires.
Ce sont plutôt des jeunes, majoritairement des femmes.

Quels employeurs ?

Les employeurs ont peu de visibilité sur leur besoin en recrutement avec un turn over important des personnes qualifiées.

Les animateurs et directeurs de centre socioculturel et de loisirs et les éducateurs sportifs se répartissent pour la quasi-totalité dans 6 secteurs d'activité :

- administration publique, collectivités territoriales,
- arts, spectacles et activités récréatives,
- autres activités de services (activités associatives...),
- enseignement,
- hébergement et restauration,
- hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement.

La famille Animation regroupe les 3/4 des emplois de la branche.



Où postuler ?

La majorité des employeurs sont issus du secteur public ou non marchand.
Ce sont des structures de moins de 10 salariés (pour 63 % d'entre elles) avec des moyens souvent assez limités (associations, collectivités, lieux de diffusion et de promotion de la culture, entreprises privées, fonction publique) et qui représentent donc seulement 13 % des emplois :

- les associations culturelles,
- les associations de prévention, de médiation,
- les associations de quartiers,
- les associations sportives (clubs, comités, ligues, réseau Profession Sport...),
- les centres socioculturels, maisons de quartiers,
- les clubs équestres,
- les comités d'entreprise,
- les communes et communautés de communes,
- les écoles et accueils périscolaires,
- les établissements de protection de l'enfance,
- les fédérations (CEMEA, Les Francas, FNLL, FSCF, La ligue de l'enseignement, UFCV, UCPA…),
- les foyers ruraux, foyers d'accueil,
- les hôpitaux, maisons de retraite,
- les lieux d'exposition, musées, bibliothèques, théâtres, cinémas, salles de spectacle,
- les Maisons de Jeunes et de la Culture (MJC),
- les piscines, bases de loisirs et de plein-air, parcs naturels, parcs d'attraction…,
- les salles de remise en forme.

(...)

ZOOM

5 conseils pour candidater et trouver un emploi

1. Valorisez votre profil

Identifiez vos atouts, vos compétences et vos spécificités : vos savoir-faire, savoir-être et motivations personnelles.

www.rhonealpes-orientation.org
Rubrique Rencontrer un conseiller
www.orientation.auvergne.fr

2. Adaptez chacune de vos candidatures à l'employeur visé

Deux outils sont essentiels pour votre dossier de candidature : **le CV et la lettre de motivation**.
Personnalisez-les pour chaque annonce !

Les employeurs privilégient un ou plusieurs modes de candidature, à vous de les identifier.
Aujourd'hui la majorité des candidatures s'effectue par e-mail. Personnalisez chaque envoi et ciblez le bon destinataire.

3. Délimitez votre périmètre de recherche et les types d'employeurs

Avez-vous un moyen de locomotion ?
Pensez au périmètre géographique de votre recherche car les déplacements peuvent être un frein à votre embauche. Les horaires peuvent être décalés et donc l'utilisation des transports en commun peu adapté…

Soyez ouverts sur les emplois disponibles et les types d'employeurs. Pensez par exemple à la fonction publique territoriale (Mairies, Intercommunalités…).

4. Identifiez les bons outils

- **Pour trouver des annonces** et déposer son CV (banque de CV, CV thèque).

- **Pour avoir les coordonnées d'employeurs potentiels** à prospecter.

www.profession-sport-loisirs.fr
www.crijrhonealpes.fr
www.pole-emploi.fr
www.emploipublic.fr
www.emploi-territorial.fr
www.biep.fonction-publique.gouv.fr
http://labonneboite.pole-emploi.fr
www.pagesjaunes.fr

5. Privilégiez le contact direct avec l'employeur

Allez rencontrer directement les employeurs est le meilleur moyen de vous faire connaître et de valoriser vos qualités relationnelles. Armez-vous de votre CV et de votre enthousiasme !

Vous pouvez aussi rencontrer des employeurs potentiels sur des salons spécialisés, des forums de l'emploi organisés tout au long de l'année.
Appuyez-vous aussi sur l'Opération Jobs d'été organisé par le réseau Information Jeunesse. De nombreux recruteurs du secteur sont mobilisés… un moyen facile de les rencontrer !

www.crijrhonealpes.fr
www.jobs-ete.com
www.rhonealpes-orientation.org
www.orientation.auvergne.fr
www.questionsaisons.fr



Les contrats et dispositifs

L'activité des métiers de l'animation est saisonnière pour 37 % des emplois, pendant les vacances scolaires et les saisons d'été et d'hiver.

Les professionnels doivent s'adapter à une demande en perpétuelle évolution. La plupart des contrats sont des contrats courts et le temps partiel (CDD) devient de plus en plus fréquent.

Pour faciliter l'emploi, plusieurs dispositifs existent :

Les contrats aidés : le CUI-CAE

Le Contrat Unique d'Insertion est décliné pour le secteur non-marchand en CUI-CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) et pour le secteur marchand en CUI-CIE.
Les critères d'éligibilité sont définis par Pôle emploi. L'employeur bénéficie d'une aide financière pour les embauches de jeunes bénéficiaires des minimas sociaux ou suivis dans une Mission locale.

Les Emplois d'avenir

Ouvert aux 16-25 ans, sans diplôme ou de niveau CAP-BEP (30 ans pour les travailleurs handicapés), l'emploi d'avenir est un CDD d'une durée de 1 à 3 ans ou un CDI dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale auprès de tout type d'employeurs (sauf l'Etat ou un particulier).



Le Contrat d'engagement éducatif

Si vous êtes employé occasionnellement sur une fonction d'animateur, d'éducateur ou de directeur dans un accueil collectif de mineur, un contrat d'engagement éducatif (CEE) peut vous être proposé. C'est un contrat de travail particulier puisqu'il déroge sur certains points au droit du travail, notamment sur le temps de travail, le repos et la rémunération.
La durée cumulée des contrats conclus par un même titulaire ne peut excéder 80 jours sur 12 mois.
La rémunération par jour ne peut être inférieure à 2,20 fois le SMIC horaire soit au moins 21,27 €.
La nourriture et l'hébergement sont intégralement à la charge de l'organisateur si une présence continue auprès des jeunes est exigée.

Le Contrat d'aide et de retour à l'emploi durable (CARED)

Le CARED permet de former et/ou d'accompagner (bilans, validation de projet, formation pré qualifiantes et qualifiantes, VAE…) tous les publics pour favoriser leur insertion professionnelle par un emploi durable. Ce dispositif régional est conditionné à une promesse d'embauche et se décline sous format individuel et collectif.





http://travail-emploi.gouv.fr
www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr
www.missions-locales.org
www.auvergnejeunes.com
www.pole-emploi.fr
www.auvergnerhonealpes.eu

info+

ZOOM

Les contrats en alternance

C'est un contrat de travail qui alterne des périodes en entreprise et des temps en centre de formation.

L'alternance est possible à tous les niveaux de formation (p. 27) !

Il existe 2 contrats en alternance :

- le contrat d'apprentissage,
- le contrat de professionnalisation.

Vous signez donc un contrat de travail et **percevez une rémunération**.

Le choix du type de contrat en alternance se fait en concertation avec l'employeur suivant votre situation, les objectifs de la formation ainsi que les aides financières possibles pour l'entreprise.

Sylvain témoigne...

« J'ai effectué un BPJEPS APT-LTP, bi-qualifiant en alternance car c'est gratuit pour moi et je suis payé par mon employeur. Je fais des missions d'animation sportive, socio-culturelle et de direction… Je mets en pratique ce que je vois en formation. J'initie tous les publics à toutes les activités. Cela demande un investissement personnel conséquent. Je ne voulais pas être enfermé dans un bureau, je voulais rencontrer des gens. »

https://lc.cx/oU4t

(source DRJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)

Les avantages de l'alternance…

Pour vous :

- apprendre un métier et préparer un diplôme ou une qualification,
- confronter ses connaissances théoriques aux réalités du terrain,
- acquérir une expérience professionnelle,
- bénéficier d'une formation avec un emploi rémunéré,
- avoir l'opportunité de faire ses preuves et d'être recruté plus facilement à l'issue de sa formation.

Pour l'entreprise

- préparer les jeunes à l'exercice d'un métier et faciliter leur embauche,
- transmettre des savoir-faire et savoir-être,
- profiter d'un regard nouveau sur les pratiques de l'entreprise,
- anticiper ses besoins en recrutement,
- bénéficier d'avantages financiers de l'Etat ou la région.

Pour réussir en alternance :

- s'adapter au rythme soutenu de l'alternance, entre formation et travail en entreprise,

- savoir s'organiser de manière autonome et accepter les règles de l'entreprise et se préparer à intégrer le monde du travail !

info+

www.alternance.emploi.gouv.fr

www.apprentissage-rhone-alpes.fr
Secteur de l'artisanat

www.rhone-alpes-apprentissage-alternance.com
Secteur du commerce, de l'industrie et des services

www.biep.fonction-publique.gouv.fr
Secteur des fonctions publiques

www.dailymotion.com/video/x3vej0w_le-trio-employeur-apprenti-maitre-d-apprentissage_news

D'autres formes d'emploi

De nouvelles formes d'emploi et d'organisation du travail peuvent être envisagées notamment pour lutter contre la précarisation liée au temps partiel, à la saisonnalité des emplois du secteur.

Le groupement d'employeurs

Il **permet à plusieurs structures** n'ayant pas les moyens de recruter seuls, **de se rassembler en une association pour employer un ou des salariés**. La personne recrutée est alors salariée du groupement. Elle effectue, par le biais d'une mise à disposition, des travaux successifs auprès de chacune des structures adhérentes.
Le salarié embauché à temps plein ne dispose que d'une seule feuille de paie et d'un seul contrat de travail.

Le multisalariat

Il désigne **le cumul ou l'alternance sur une année de plusieurs emplois salariés**. Bien organisée, cette formule a des atouts aussi bien pour le salarié que pour ses employeurs.
Le multisalariat permet à un employeur de recruter la personne qui lui convient, juste le temps nécessaire. L'employeur peut ainsi s'adjoindre des compétences nouvelles ou pointues qu'il n'aurait pas pu recruter autrement.

La pluriactivité

C'est l'exercice de **plusieurs emplois ou activités professionnelles, de façon successive ou simultanée**, sur une année et sous différents statuts.
La nécessité de s'adapter rapidement aux évolutions du marché et d'ajuster au mieux les volumes de main-d'œuvre au volume d'activité conduit les entreprises à recruter une partie de leurs salariés à temps partiel ou pour une durée déterminée. L'annonce d'emploi à temps plein et à durée indéterminée se réduit au profit de contrats précaires.
La pluriactivité permet au salarié de conserver un revenu stable.

Le temps partagé

Mise en œuvre dans le secteur par le réseau Profession Sport, cette initiative permet de mutualiser l'emploi entre plusieurs associations.

Profession Sport emploie l'intervenant et édite des conventions de mise à disposition entre l'association Profession Sport, les associations utilisatrices et le salarié.

Ainsi, les associations sont libérées de toutes les contraintes administratives liées à l'embauche (contrat de travail, bulletins de salaire, déclarations sociales, fiscales,...) et disposent d'un intervenant qualifié pour un petit nombre d'heures.

Pour le salarié, l'addition des temps de travail va assurer la consolidation de son emploi.

Les sociétés coopératives d'intérêt

Elles permettent d'**associer autour du même projet de multiples acteurs** : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers... tous types de bénéficiaires et personnes intéressées.

Elles produisent des biens ou services qui répondent aux besoins d'un territoire en mobilisant ses ressources économiques et sociales. **Elles présentent un intérêt collectif et d'utilité sociale par sa vocation d'organiser, entre acteurs de tous horizons**, une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective... et par leur vocation d'organismes à but non lucratif. Elles associent et font travailler ensemble les salariés (comme en SCOP).

www.profession-sport-loisirs.fr
www.peripl.org
www.scic.coop
www.pluriactivite.org

info+

Premier pas dans le monde du travail

Le monde du travail a des codes et règles que tout salarié doit connaître et respecter, qui le protègent.

Pour comprendre ce nouvel environnement, un certain nombre d'outils sont mis à votre disposition.

Avant votre embauche…

Demandez à lire le contrat de travail avant signature.

Consultez les documents d'entreprises : le règlement intérieur, les statuts, la convention collective, les éventuels accords internes à l'entreprise.

Voici ce que vous devez connaître :

- l'identité de l'entreprise,
- la qualification professionnelle,
- le lieu de travail,
- le salaire mensuel en relation avec le nombre d'heures travaillées,
- les horaires et le rythme de travail (jours de repos…),
- la convention collective de référence,
- La durée de la période d'essai,
- la date de début et de fin du contrat (s'il y a lieu).

Un contrat de travail et un bulletin de salaire sont obligatoires. Dans le cas contraire, c'est un emploi non déclaré et donc illégal.

Vous n'êtes pas protégé en cas d'accident du travail et vos droits ne sont pas respectés (chômage, sécurité sociale, retraite…).

Un contrat de travail permet :

- de cotiser pour la retraite, le chômage,
- d'avoir une couverture maladie, accident,
- d'avoir un recours juridique en cas de conflits avec l'employeur,
- d'avoir des droits à la formation,
- d'avoir une certitude quant à sa rémunération.

Le salaire

Il est fixé dans le contrat de travail ou avant l'embauche. Le minimum légal est le **SMIC** : 9,67 € brut de l'heure (au 1er janvier 2016), soit 1466 € brut par mois pour 35 heures par semaine.
Le SMIC est mis à jour chaque année. Tenez-vous au courant de son évolution.
Attention, dans le cadre de **Contrat d'Engagement Educatif** (CEE) (p. 33) la rémunération est moins élevée.

La période d'essai

C'est une période probatoire, qui est rémunérée dès l'embauche. De durée variable suivant les contrats, elle ne peut être **renouvelée qu'une seule fois**. Le contrat peut être rompu à tout moment par l'employeur ou par le salarié. L'employeur est tenu d'informer par avance son salarié de l'interruption de son contrat de travail pendant la période d'essai.

Les conventions collectives

La convention collective précise les conditions d'emploi et de travail pour une branche d'activité (contrat de travail, hygiène, congés, salaires, classification, licenciement...).

Elle est conclue par les organisations syndicales représentatives des salariés et les organisations ou groupements d'employeurs. Son champ d'application est variable et l'employeur l'applique sous certaines conditions.

2 conventions collectives ont été signées dans les champs de l'animation et du sport :

- la Convention Collective Nationale de l'Animation (CCNA),
- la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) .

Il existe également d'autres conventions collectives concernant un secteur particulier du sport ou connexes (centres équestres, golf, acteurs du lien social et familial, foyers et services pour jeunes travailleurs, espaces de loisirs, d'attractions et culturels, établissements de services pour les personnes inadaptées et handicapées…).

Etre salarié d'une entreprise c'est avoir des obligations mais aussi des droits : formation, aides aux transports, comité d'entreprise, mutuelle…
Soyez attentif à obtenir l'ensemble de ses informations !



Pour ce qui concerne la formation professionnelle, les salariés et employeurs peuvent contacter l'OPCA de la branche professionnelle dont ils dépendent pour être informés sur la réalisation et le financement de leurs projets de formation (p. 28).

info+

www.travail-emploi.gouv.fr
Rubrique Informations pratiques/Fiches pratiques du droits du travail

www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr
Directions du travail en Auvergne-Rhône-Alpes

www.legifrance.gouv.fr
Conventions collectives consultables en ligne

www.cnea-syn.org
Conseil National des Employeurs Associatifs (CNEA), groupement animation

www.cosmos.asso.fr
Conseil Social du Mouvement Sportif (CSMS), groupement des employeurs du sport

www.cpnefanimation.fr
Branche professionnelle Animation

www.uniformation.fr
OPCA, financement des formations de la branche animation

Notes

contacts

Le réseau national Profession sport et loisirs

en Auvergne-Rhône-Alpes

Profession sport et loisirs accompagne les dirigeants bénévoles des associations sportives dans la création, la gestion et la pérennisation de l'emploi.

Il permet la mise à disposition de personnel qualifié et diplômé dans les métiers du sport et de l'animation vers d'autres associations de son territoire.

Chaque département accueille une association « Profession Sport ».

federation.nationale@profession-sport-loisirs.fr

www.profession-sport-loisirs.fr

www.facebook.com/profession.sport.loisirs

@professionsport

Rhône

Prosport69, employeur solidaire
Campus SEPR
46 rue professeur Rochaix
69003 Lyon
Tél 04 78 95 35 48
informations@propsort69.com
www.prosport69.com

Ain

Tél 04 74 22 50 57
ain-profession-sport@wanadoo.fr
www.ain-profession-sport.fr

Auvergne

Tél 04 70 44 79 21
auvergne@profession-sport-loisirs.fr
www.auvergne.profession-sport-loisirs.fr

Ardèche

Tél 04 75 29 62 99
contact07@profession-sport-loisirs.fr

Haute-Savoie

Tél 04 50 57 76 63
infos@sea74.com
www.sea74.com

Isère

Tél 04 38 24 03 61
info@professionsport38.com
www.professionsport38.com

Loire

Tél 04 77 59 56 12
contact@professionsport42.com
http://professionsport42.com

Savoie

Tél 04 79 33 93 93
info@psa-savoie.com
www.psa-savoie.com

INNOVA FORMATION
Votre avenir par le sport

VOUS AVEZ + DE 18 ANS ET ÊTES PASSIONNÉ(E) DE SPORT ?

Innova Formation, l'organisme de formation des métiers du sport et de l'animation affilié au CDOS Rhône - Métropole de Lyon, vous propose des formations en alternance pour devenir Éducateur Sportif.

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION SOUHAITANT EMBAUCHER UN JEUNE EN FORMATION ?

Innova Formation vous accompagne dans le recrutement et le choix de formation de votre jeune.

info.innovaformation@gmail.com
04.78.54.69.03

MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

Prosport69
Employeurs Solidaires

VOUS ÊTES DIPLÔMÉ(E) DU SPORT ET RECHERCHEZ UN EMPLOI ?

Prosport69 est un employeur spécialisé pour répondre aux besoins d'encadrement des associations sportives afin de contribuer à la professionnalisation du monde sportif.

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION SOUHAITANT RECRUTER ?

Prosport69 met à disposition des éducateurs diplômés ou en cours de formation dans les associations sportives et prend en charge toutes les démarches administratives liées à la gestion de l'emploi (contrats, fiches de paie, charges ...)

informations@prosport69.com
04.78.95.35.48

contacts

Les services Jeunesse et Sport

en Auvergne-Rhône-Alpes

La Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) porte au niveau régional l'ensemble des politiques publiques en matière sociale, sportive, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative.

Elle a aussi un rôle dans la formation et la certification pour les professions sociales, de santé non médicales, de jeunesse et de sport, et dans le champ du sport de haut niveau.

Elle pilote, et apporte un appui technique et d'expertise en lien avec les directions départementales interministérielles (DDCS et DDCSPP).

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Auvergne-Rhône-Alpes (DRJSCS)
245 rue Garibaldi
69422 Lyon Cedex 3
Tél 04 78 60 40 40
www.auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr
www.jeunes.gouv.fr

Ain

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
9 rue de la Grenouillère
CS 60425
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél 04 74 32 55 00
www.ain.gouv.fr

Allier

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
Rue Aristide Briand, BP 42
03402 Yzeure
Tél 04 70 48 35 00
www.allier.gouv.fr

Ardèche

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
7 boulevard du Lycée, BP 730
07007 Privas
Tél 04 75 66 53 00
www.ardeche.gouv.fr

Cantal

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
BP 739
15007 Aurillac Cedex
Tél 04 71 64 33 83
www.cantal.gouv.fr

Drôme

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
33 avenue de Romans, BP 2108
26021 Valence Cedex
Tél 04 26 52 22 80
www.ddjs-drome.jeunesse-sports.gouv.fr

Haute-Loire

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
3 chemin du Fieu, CS 40348
Quartier Roche-Arnaud
43009 Le-Puy-en-Velay Cedex
Tél 04 71 05 32 30
www.haute-loire.gouv.fr

Haute-Savoie

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
7 rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex
Tél 04 50 88 41 40
www.haute-savoie.gouv.fr

Isère

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
1 rue Joseph Chanrion
38032 Grenoble Cedex 1
Tél 04 57 38 65 38
www.isere.gouv.fr

Loire

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
10 rue Claudius Buard, CS 50381
42050 St-Etienne Cedex 2
Tél 04 77 49 63 63
www.ddjs-loire.jeunesse-sports.gouv.fr

Puy-de-Dôme

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
Cité administrative
2 rue Pélissier, CS 40159
63034 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél 04 73 14 76 00
www.puy-de-dome.gouv.fr

Rhône

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
33 rue Moncey
69421 Lyon Cedex 03
Tél 04 81 92 44 00
www.rhone.gouv.fr

Savoie

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
321 chemin des Moulins, BP 91113
73011 Chambéry Cedex
Tél 04 79 33 06 19
www.savoie.gouv.fr

Rendez-vous

contacts

Le réseau Information Jeunesse

en Auvergne-Rhône-Alpes

Les structures labélisées Information Jeunesse (IJ) ont une mission d'intérêt public soutenu par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Au sein du réseau IJ, les CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse), BIJ (Bureau Information Jeunesse) et PIJ (Point Information Jeunesse) accueillent, informent et accompagnent tout public et plus particulièrement les jeunes.

Ain

Bourg-en-Bresse
8 boulevard de Brou
Tél 04 74 24 44 46
bij@mife01.org

Chalamont
31 place des Ecoles
Tél 04 74 61 73 35
catados@csmosaique.fr

Châtillon-sur-Chalaronne
85 avenue Clément Désormes
Tél 04 74 55 43 58
mej.chatillon01@orange.fr

Montrevel-en-Bresse
200 rue Charrière basse
Tél 06 72 25 35 95
pij@cc-montrevelenbresse.fr

St-Rambert-en-Bugey
108 rue du Docteur Temporal
Tél 04 74 36 26 00
information.jeunesse@csca01.org

Allier

Commentry
Rue de l'Hôtel de Ville
Tél 04 70 09 28 36
pijcommentry@wanadoo.fr

Désertines
Rue Joliot-Curie
Tél 04 70 02 34 91
mittjeunes@hotmail.com

Gannat
16 allée des Tilleuls
Tél 04 70 90 26 70
info.eureka@ville-gannat.fr

Montluçon
22 rue des Forges
Tél 04 70 02 27 10
pointcyb.montlucon@wanadoo.fr

Moulins
Place de l'Hôtel de Ville
Tél 04 70 47 34 92
pij.moulins@viltais.eu

Varenne-sur-Allier
5 bis rue du 4 septembre
Tél 04 70 47 45 97
pij.varennes@viltais.eu

Vichy
9 place de l'Hôtel de Ville
Tél 04 70 31 05 27
pij@vichy-valallier.fr

Yzeure
42-44 place Jules Ferry
Tél 04 70 48 53 38
pij@ville-yzeure.com

Ardèche

Annonay
Place de la liberté
Tél 04 75 69 29 06
s-jpij@mairie-annonay.fr

Aubenas
30 avenue de Zelzate
Tél 04 75 89 16 71
pij@mlam.fr

Bourg-St-Andéol
Quai Tzélépoglou
Tél 04 75 00 37 81
pij@ccdraga.fr

St-Agrève
4 place Verdun
Tél 04 75 30 26 60
jeremy.mandon@inforoutes.fr

Cantal

Aurillac
Rue du 139ème RI
Tél 04 71 46 86 20
pij@caba.fr

Murat
4 rue du faubourd Notre-Dame
Tél 04 71 20 28 81
pij@paysdemurat.fr

St-Flour
10 avenue de Besserette
Tél 04 71 73 83 60
pij@omjs.fr

Drôme

Bourg-de-Péage
13 avenue du Général de Gaulle
Tél 04 75 72 84 51
clara.tetrel@valenceromansagglo.fr

Buis-les-Baronnies
13 quartier de Rieuchaud
Tél 04 75 28 29 42
pijcybdubuis@wanadoo.fr

Valence
26 rue Barthelemy de Laffemas
Tél 04 75 75 98 82
pijvalence@valenceromansagglo.fr

Haute-Loire

Le-Chambon-sur-Lignon
Route du stade
Tél 06 99 53 20 22
pij.fads43@gmail.com

Le-Puy-en-Velay
2 rue Pierret
Tél 04 71 04 04 46
pijduvelay@gmail.com

Monistrol-sur-Loire
Avenue du Général de Gaulle
Tél 04 71 75 47 07
pij1.acija@wanadoo.fr

Yssingeaux
Esplanade du Garde-Temps
Tél 04 71 59 01 59
pij@cc-des-sucs.fr

Haute-Savoie

Annecy
1 rue Jean Jaurès
Tél 04 50 33 87 40
infojeunes@ville-annecy.fr

Cluses
1 rue Claude Hugard
Tél 04 50 89 87 74
pij@cluses.fr

Douvaine
EAC - Avenue du stade
Tél 04 50 35 62 29
pij@mjc-chablais.com

Evian-les-Bains
1 avenue de Larringes
Tél 04 50 70 77 62
nicolas.parnot@ville-evian.fr

Gaillard
2 place Porte de France
Tél 04 50 49 84 04
pij@gaillard.fr

Sallanches
79 quai de Warens
Tél 04 50 47 87 23
pij@sallanches.fr

St-Pierre-en-Faucigny
66 place St-Maurice
Tél 04 50 97 31 03
pij@saintpierreenfauchigny.com

Thonon-les-Bains
8 avenue St-François-de-Sales
Tél 04 50 26 22 23
bij@ville-thonon.fr

Ville-la-Grand
Place du Passage de l'An 2000
Tél 04 50 84 34 82
pij@vlg.fr

Isère

Beaurepaire
Chemin du 5 août 1944
Tél 04 74 79 51 84
pij.cib@gmail.com

Bourgoin-Jallieu
20 place Charlie Chaplin
Tél 04 74 19 08 21
bij@bourgoinjallieu.fr

Echirolles
2 square du Champ de la Rousse
Tél 04 76 22 84 53
bij@ville-echirolles.fr

Eybens
89 avenue Jean Jaurès
Tél 04 76 62 34 86
pij@ville-eybens.fr

Fontaine
48 avenue Aristide Briand
Tél 04 76 56 21 91
pij@ville-fontaine.fr

Grenoble
16 boulevard Agutte Sembat
Tél 04 76 86 56 00
contact@adiij.fr

Heyrieux
5 place Paul Doumer
Tél 04 78 40 57 86
pij@collines.org

Le-Pont-de-Claix
Place Michel Couëtoux
Tél 04 76 29 86 90
service.jeune@ville-pontdeclaix.fr

Moirans
Parc du Vergeron
Tél 04 76 35 41 08
pij@ville-moirans.fr

Morestel
574 rue Paul Claude
Tél 04 74 80 39 32
infojeunesse@lepaysdescouleurs.fr

Pont-de-Beauvoisin
Rue du Pré St-Martin
Tél 04 76 37 08 92
msap@cclvg.fr

Pont-de-Chéruy
13 rue Centrale
Tél 04 78 32 07 83
m.deieso.mairie@pontdecheruy.fr

Seyssinet-Pariset
7 allée des Glycines
Tél 04 38 12 41 24
pij@seyssinet-pariset.fr

St-Egrève
4 avenue du Général de Gaulle
Tél 04 76 13 18 05
p.leclerc@meen-neron.com

St-Marcellin - PIJ
Rue du Colombier
Tél 04 76 38 45 48
pij@pays-saint-marcellin.fr

St-Martin-d'Hères
30 avenue Benoit Frachon
Tél 04 76 60 90 70
pole.jeunesse@saintmartindheres.fr

Varces-Allières-et-Risset
Espace Charles de Gaulle
Tél 04 76 72 80 14
pij@varces.fr

Vienne
2 cours Brillier
Tél 04 74 53 80 70
bij@mairie-vienne.fr

Villard-de-Lans
30 rue du Professeur Beaudoing
Tél 04 76 95 11 38
pij@mpt4m.fr

Villefontaine
37 bis rue Emile Zola
Tél 04 74 96 10 24
bij@mairie-villefontaine.fr

Voiron
93 avenue Jean Jaurès
Tél 04 76 06 95 06
pij@mjc-voiron.org

Loire

Andrézieux-Bouthéon
Impasse Albert Camus
Tél 04 77 55 36 40
crobert@andrezieux-boutheon.com

Boën-sur-Lignon
25 rue Alsace Lorraine
Tél 04 77 24 13 02
contact.apij@gmail.com

La-Talaudière
3 bis rue Georges Clémenceau
Tél 04 77 53 95 30
pij@latalaudiere.fr

Roanne
4 rue Fontenille
Tél 04 77 72 70 63
bij@ville-roanne.fr

St-Chamond
56 boulevard Waldeck Rousseau
Tél 04 77 31 40 10
cyberpolej@yahoo.fr

St-Etienne
6 rue de la Résistance
Tél 04 77 48 77 00
eij@saint-etienne.fr

St-Galmier
2 route de la Thiéry
Tél 04 77 54 13 61
pij.stgalmier@leolagrange.org

St-Just-St-Rambert
19 bis rue Joannès Beaulieu
Tél 04 77 55 65 51
mponcet@stjust-strambert.com

St-Priest-en-Jarez
7 rue du 8 mai 1945
Tél 04 77 74 38 07
pij@mspj.fr

Veauche
Rue Marcel Pagnol
Tél 04 77 06 07 11
information.jeunesse@veauche.fr

Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand
5 rue St-Genès
Tél 04 73 92 50 50
espace.info.jeunes@orange.fr

Clermont-Ferrand
Rue du Torpilleur Sirocco
Tél 04 73 23 02 20
xavier.changeat@eovi-mcd.fr

Lempdes
3 place François Mitterrand
Tél 04 73 83 64 10
pointinfojeunes@mairie-lempdes.fr

Rhône

Belleville
Place Catinot
Tél 04 74 66 13 26
contact-pij@mairie-belleville.fr

Condrieu
1 place des droits de l'homme
Tél 04 74 56 89 46
jeunesse@cc-regiondecondrieu.fr

Feyzin
Rue du Carré brûlé
n.freydure@ville-feyzin.fr

L'Arbresle
Place Pierre-Marie Durand
Tél 04 74 72 02 19
pij.larbresle@mairie-larbresle.fr

Mornant
Boulevard du Pilat
Tél 04 78 44 98 56
bij@cc-paysmornantais.fr

Sérézin-du-Rhône
6 rue des Verchères
Tél 04 78 02 30 72
eric.marchand@serezin-du-rhone.fr

St-Laurent-de-Chamousset
Chemin de l'hôpital
Tél 04 74 26 50 78
bij@chamousset-en-lyonnais.com

St-Symphorien-sur-Coise
57 rue des Tanneries
Tél 04 78 48 46 14
pijhautsdulyonnais@free.fr

Tarare
6 allée de l'Europe
Tél 04 74 63 57 66
tarare.pij@orange.fr

Rhône (Métropôle de Lyon)

Caluire-et-Cuire
11 rue de l'Oratoire
Tél 04 78 08 24 49
bij@ville-caluire.fr

Corbas
7 avenue de Corbetta
Tél 04 72 90 15 00
pij@ville-corbas.fr

Craponne
1 place Charles De Gaulle
Tél 04 78 57 96 84
pij-craponne@ifac.asso.fr

Décines-Charpieu
Place Henri Barbusse
Tél 04 37 42 10 20
espace-jeunes-decines@wanadoo.fr

Francheville
2 rue de la Poste
Tél 04 78 59 05 04
bureauinfosjeunesse@mairie-francheville69.fr

Givors
1 place de la Liberté
Tél 04 72 49 18 18
pijdegivors@wanadoo.fr

La-Mulatière
102 chemin des Chassagnes
Tél 04 78 50 07 36
centresocialmulatiere@wanadoo.fr

Lyon 1er
7 rue St-Polycarpe
Tél 04 78 39 36 36
quartiervitalite@wanadoo.fr

Lyon 2ème
66 cours Charlemagne
Tél 04 72 77 00 66
crijlyon@crijrhonealpes.fr

Lyon 2ème
28 quai Rambaud
Tél 07 85 59 14 37
etienne.malfroy-camine@mjc-confluence.fr

Meyzieu
Place de l'Europe
Tél 04 72 45 18 63
pij@mairie-meyzieu.fr

Mions
57 rue des Brosses
Tél 04 72 23 62 51
pij@ville-mions.fr

Oullins
5 place Anatole France
Tél 04 78 45 11 68
service.jeunesse@ville-oullins.fr

Rillieux-la-Pape
83 avenue de l'Europe
Tél 04 37 85 01 66
pij@ville-rillieux-la-pape.fr

St-Fons
3 allée du Merle Rouge
Tél 04 78 70 74 44
h.soltani@mlrse.org

St-Genis-Laval
24 avenue Foch
Tél 04 69 16 61 50
pij@mairie-saintgenislaval.fr

St-Priest
18 place Charles Ottina
Tél 04 78 21 93 50
bij@mairie-saint-priest.fr

Ste-Foy-les-Lyon
55 boulevard des Provinces
Tél 04 78 25 15 16
pij@ville-saintefoyleslyon.fr

Tassin-la-Demi-Lune
35 avenue du 8 mai 1945
Tél 04 78 34 78 60
bij@mairietassinlademilune.fr

Vaulx-en-Velin
Rue du Lycée
Tél 04 72 04 93 40
service.jeunesse@ville-vaulxenvelin.fr

Vénissieux
1 place Henri Barbusse
Tél 04 72 50 01 20
bij@ville-venissieux.fr

Villeurbanne - BIJ
15 rue Michel Servet
Tél 04 72 65 97 13
bij@mairie-villeurbanne.fr

Savoie

Aime
94 Grande rue
Tél 04 79 09 63 24
jeunesse.pij@eac-aime.fr

Aix-les-Bains
4 rue Vaugelas
Tél 04 79 88 59 36
pij@mlj73.fr

Albertville
45 avenue Jean Jaurès
Tél 04 79 31 19 19
pijalbertville@gmail.com

Chambéry
79 place de la Gare
Tél 04 79 62 66 87
christinebrun@mlchambery.org

Chambery-le-Haut
86 avenue Daniel Rops
Tél 04 72 47 99
pointinfhaut73@gmail.com

Modane
28 rue Jules Ferry
Tél 04 79 20 51 33
pij.modane@mlj-maurienne.org

St-Jean-de-Maurienne
83 avenue du Montcenis
Tél 04 79 59 94 95
pij@coeurdemaurienne.com

St-Pierre d'Albigny
Rue Domenget
Tél 04 79 71 78 72
aca.jeunesse@free.fr

l'ij, près de chez vous !
Les structures Information Jeunesse accueillent, informent et accompagnent tout public, sans rendez-vous.
www.crijrhonealpes.fr
www.info-jeunes.net

Rendez-vous



Devenir animateur

Ce guide, édition 2016/2017, est une publication du Centre Régional Information Jeunesse Rhône-Alpes (CRIJ).

66 cours Charlemagne • 69002 Lyon • 04 72 77 00 66
www.crijrhonealpes.fr • crijlyon@crijrhonealpes.fr

Nous suivre :
www.facebook.com/crij.rhonealpes
@crijrhonealpes
CRIJ ra

En collaboration avec :

Le CRIJ Rhône-Alpes remercie PROSPORT69 et INNOVA Formation, ainsi que la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes pour leur aide et implication dans ce projet.

Direction de publication : Isabelle Kuntz

Coordination éditoriale : Céline Colombier

Comité de rédaction : Amandine Tribollet (Propsort69), Loïc Dischamps (INNOVA Formation), Corinne Curien (DRDJSCS) et Céline Colombier (CRIJra)

Réalisation graphique : Sara Cerf

Impression et façonnage : Imprimerie Chirat
744 rue de Ste-Colombe • 42540 St-Just-la-Pendue • www.imp-chirat.fr

Ce document est produit avec l'appui des ressources du CIDJ, de la DRDJSCS, de l'Insee.

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.

creative commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale 3.0 France (CC BY-NC 3.0 FR)
Suivant une licence proposée par Creative Commons, nous mettons la rédaction de cette publication à disposition du public, à l'exclusion des images et photos.

Dépôt légal : Septembre 2016 - ISSN 11-69-9469

L'État au service du vivre ensemble

DRDJSCS
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Jeunesse, ville, vie associative

Soutenir l'engagement des jeunes et le tissu associatif, lutter contre les discriminations

Sport

Accompagner le développement des pratiques sportives



Emploi, formation, certification

Garantir la qualité des formations professionnelles, lier emploi et formation et sécuriser la délivrance des diplômes

Direction Départementale Déléguée du Rhône

La proximité avec les acteurs de terrain

- Politique de la ville et des solidarités
- Hébergement Logement Accompagnement Social
- Jeunesse, sport et vie associative

Cohésion sociale

Apporter un soutien aux populations les plus vulnérables et favoriser l'accès à l'hébergement et au logement

LES ACTUALITÉS DE LA DRDJSCS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Infos régionales : www.auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr
Infos Rhône : www.rhone.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

prefecture auvergne-rhone-alpes // #prefetrhone

www.auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr